

Décret

Générale

modern

Décret n° 90-0176/PR/EN portant réorganisation du bureau d'exécution des projet d'éducation de la générale de l' Education national

n° 90-0176/PR/EN

Ministère

Ministère du commerce, des transports et du tourisme

Date de publication

10 mars 1990

Numéro JO

n° 5 du 15/03/1990

Date du numéro

15 mars 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

le Bureau d'Exécution des projets d'éducation créé au sein de la direction générale de l'Education nationale par décisions sus-visées est chargé, notamment, de la gestion de projet de développement de l'emploi et de l'éducation projet de Lycée industriel et commercial (LIC) financés essentiellement et respectivement A l'aide de prêts iprés de l'Association internationale pour le Développement (IDA) et du Fonds africains de Développement (FAD)et par un don du PNUD La composition du Bureau d' Exécution des projets d' Education est réorganisée comme suit: : directeur: le directeur général de l'Education nationale. Adjoint: Le chef de service financier de la direction générale de Education nationale chargé du volet administratif et financier; le chef de la division Constructions publiaques de la direction de l'Urbanisme et du Logementdu Ministere des Travaux publics, de'Urbanisme et du Logement

le conseiller technique du directeur général chargé du volet pédagogique. Membres le directeur des Finances le directeur du LEP le chel de service Ge la Flanitication ae ia DGEN. La direction générale de l'Education nationale assure le fonctionnement du Bureau d'Exécution des projets d'éducation dans le cadre de ses missions générales a l'aide de ses moyens organique renforce par: un administrateur-gestionnaire qui assiste le directeur du BEPE dans la gestion des projets; un bureau de supervision et de contrôle des travaux du LIC placé sous le contrdle du chef de la division Constructions publiques de la DUL: ure assistance tecnnique en matiere a adaptation aes programmes

d'études, de formation de formateurs et d'amélioration de la capacité de gestion et de planification de l'administration centrale: un personnel national d'appoint. Les indemnités, salaires et honoraires des personnels du BEPE sont prévus et pris en charge dans les budgets des projets.